

**COURS  
CLAPEYRON**  
Etablissement privé, fondé  
en 1975, habilité par le Rectorat  
à recevoir des boursiers nationaux



Convention d'équivalence  
avec l'Université Paris X – Nanterre  
en DEUG et Licence Sciences Economiques  
23 rue Clapeyron 75008 Paris 01 45 22 45 00

## REGLEMENT INTERIEUR

Education et discipline sont les deux devises du Cours Clapeyron. Tout est mis en oeuvre pour venir en aide aux élèves, faciliter leur travail, favoriser le succès de leurs études, aider à leur épanouissement. En contrepartie ces mêmes élèves doivent se conformer au présent règlement, et toute conduite qui risquerait de compromettre la moralité des élèves et le bon renom de l'Etablissement fera l'objet d'un renvoi immédiat. Mauvais esprit et fraude sont également des motifs d'exclusion.

### TENUE

Une tenue correcte est exigée de tous.

Il est strictement interdit de fumer dès l'entrée de l'immeuble, 23, rue Clapeyron.

Les élèves ne quittent les salles de cours qu'aux récréations de 10h25-10h40 et de 15h25-15h40.

Vélos et motos doivent être garés sur le terre-plein du boulevard des Batignolles.

### TRAVAIL

Les heures de présence, variables selon les classes, sont indiquées le jour de la rentrée avec les emplois du temps.

Chaque élève doit posséder un cahier sur lequel figurent les textes des devoirs et des leçons. En début d'année scolaire, il est remis à chaque élève un carnet de correspondance comportant un relevé de notes. Ce carnet doit être tenu à jour et signé des parents chaque quinzaine. En plus de ce carnet de notes, les familles sont tenues au courant du travail de leur enfant par l'envoi des notes et des bulletins trimestriels.

### ASSIDUITE

Toute absence (y compris les absences aux cours d'éducation physique) doit être excusée et motivée par les parents. Tout élève absent doit présenter dès son retour une lettre d'excuse datée et signée de ses parents. Sans excuse valable, il ne peut être admis au cours et sera dirigé vers l'étude. Les absences répétées, sans motif grave, même excusées, pourront aboutir à l'exclusion.

### RETARDS

Aucun retard n'est permis. Un élève retardataire est envoyé en étude jusqu'au changement de cours. Deux retards dans une semaine entraînent une sanction.

### DEGRADATIONS

En cas de dégradations, les réparations sont à la charge des parents. L'élève qui se sera rendu coupable d'une dégradation volontaire sera exclu sans avertissement préalable.

### SANCTIONS

Les sanctions sont : le devoir supplémentaire, la consigne, l'avertissement (le troisième entraîne l'exclusion), l'exclusion. Tout devoir supplémentaire non fait entraîne une consigne et toute absence à une consigne fera l'objet d'une exclusion d'une journée.

La Direction se réserve le droit devant certains comportements d'exclure temporairement ou définitivement un élève sans passer par les étapes intermédiaires.